

FORMATION GESTION DE PROJET : RECENSER ET ANALYSER LES BESOINS UTILISATEURS

La formation Gestion de projet : Recenser et analyser les besoins utilisateurs sur 2 jours a pour principal objectif de vous familiariser avec les méthodes et best practices en matière d'analyse des besoins clients. De l'approche globale de collecte et d'analyse à l'utilisation de la méthode RESEAU en passant par la rédaction de cahier des charges fonctionnels ou techniques, vous aurez une vue d'ensemble des connaissances et compétences requises pour optimiser cette démarche d'analyse

PROGRAMME

1/ Définir et analyser les besoins : L'approche

- Identification des besoins
- Réussir à obtenir les besoins client
- Clarifier et la reformuler les besoins
- Analyser les besoins
- Définition des besoins
- Spécification des besoins
- Classifier les besoins par ordre de priorité
- Développement des besoins
- Cloisonner les besoins
- Distribuer les besoins
- Suivre les besoins
- Gérer les besoins
- Tests et vérification des besoins
- Validation des besoins

2/ Avantages et inconvénients de l'approche formalisée

3/ Appréhender la nomenclature des besoins

4/ Recommandations pour définir et analyser les besoins

5/ Choisir une approche : S'engager

- S'engager sur une approche : concept
- Devenir et rester partenaires
- Faire évoluer le partenariat

6/ Construire une équipe responsable du cahier des charges

- Le rôle de l'équipe
- Concevoir son équipe
- Choisir les membres
- Savoir quand se réunir
- ROI : le Retour sur Investissement
- MOA : rôles de la maîtrise d'ouvrage
- MOE : rôles de la maîtrise d'oeuvre

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 1290 euros

2 jours

MG719

Vous souhaitez organiser
cette formation dans vos locaux ?

Contactez nous :

01 84 80 46 24

christophe@agoratic.com

OBJECTIFS

- Maîtriser les méthodes d'interview et de recueil de besoins
- Maîtriser les méthodes d'analyse des besoins recueillis
- Optimiser la constitution de son équipe projet
- Établir des cahiers des charges fonctionnels ou techniques

PRE-REQUIS

- Aucun prérequis n'est nécessaire

PUBLIC CONCERNE

- Chef de projet
- Chef de projet utilisateur
- Développeur chargé d'un projet

DATES INTER-ENTREPRISES

Lyon

23/03/2026, 21/09/2026,

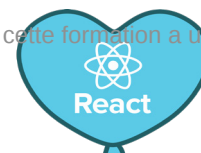
Paris

11/05/2026, 10/08/2026, 09/11/2026,

Lille

15/06/2026, 14/12/2026,

Si vous souhaitez organiser cette formation à une autre date contactez-nous.



NOUS CONTACTER

AGORATIC

107 rue Caulaincourt
75018 Paris

Tel : 01 84 80 46 24
<https://agoratic.com>

PROGRAMME (suite)

7/ Savoir définir correctement les besoins

- Interview de clients
- Interview de groupe
- Gérer les situations tendues
- Appréhender l'évolution des besoins
- Distinguer les besoins et l'architecture

8/ Identification des besoins et visibilité

- Les techniques d'identification
- JAD : Joint Application Development
- DBWA : Design By Walking Around DBWA
- Cerner les différents scénarios
- Approche par l'utilisation
- Schémas heuristiques : mind maps
- Tableaux de Gilb
- Approche 315
- Appréhender le prototypage
- Diagrammes logiciels : concept et utilisation

9/ Cahier des charges fonctionnel : Concept et mise en place

- Principes clés d'un bon cahier des charges
- Définir l'auteur du cahier des charges
- Connaître les besoins à inclure dans le cahier
- Définir la longueur du cahier
- Caractéristiques voulues d'un cahier
- Déclarer des besoins

10/ Établir le cahier des charges fonctionnel standard

- Cahier fonctionnel standard : présentation
- Présentation générale
- Détailler des besoins

11/ Appréhender le cahier des charges technique et général

- Connaître les clauses
- Connaître la spécification technique du besoin

12/ Appréhender le processus d'identification des besoins

- Savoir définir le processus
- Assimiler les objectifs du responsable des besoins
- Cas de processus d'identification de besoins

13/ Démarche à suivre pour optimiser la définition des besoins

14/ Appréhender le processus d'ingénierie lié aux besoins

- Définition d'un processus d'ingénierie
- Les clés du processus d'ingénierie

15/ Vérification et validation de l'adéquation aux besoins

- Assimiler les méthodes de vérification
- Connaître les principales recommandations
- Connaître les erreurs à éviter

16/ Appréhender les approches de test et d'intégration

- Mythes de l'intégration et des tests
- Gestion des personnes
- Gestion des processus
- Appréhender l'approche de test IDEA

PROGRAMME (suite)

17/ Connaître les fonctions et leurs caractéristiques

- Appréhender la relation Qualité/Fonction
- Formuler des fonctions
- Panorama des catégories de fonctions
- Connaître les fonctions inutiles ou nuisibles

18/ La méthode RESEAU pour identifier des fonctions

- Effectuer une recherche intuitive
- Étudier le cycle de vie et de développement
- Méthode SAFE, Séquential Analysis of Functionnal Elements
- Examiner les mouvements et efforts
- Analyser un produit de référence

19/ Utiliser les normes et règlements

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Prestation de services

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société AgoraTIC n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

Prix et conditions de paiement

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation, sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à AgoraTIC au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à AgoraTIC. En cas de non-règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

Règlement

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque ;
- par virement bancaire :

Qonto

Établissement : 16958

Code guichet : 00001

Compte : 20394435147

Clé : 24

En indiquant le numéro de la ou des factures concernées.

Les factures sont payables à réception, nettes, sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- des frais financiers de 1,5 % par mois au prorata temporis ;
- l'application d'une clause pénale égale à 20 % du prix de vente hors taxes ;
- l'exigibilité immédiate des factures non échues.

AgoraTIC se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans que cela puisse donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

Convention de formation

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

Convocations

AgoraTIC ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation, quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

Annulation, absence, report d'inscription

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au client de 50 % du coût total du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

Annulation d'un stage

AgoraTIC se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement en supports de stage ou de problème technique, et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription sera automatiquement reportée à la session suivante.

Responsabilité

Sauf faute lourde, la société AgoraTIC limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certification, la société AgoraTIC dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

Attribution de compétence - Litiges

L'élection de domicile est faite par AgoraTIC à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

À défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de commerce de Paris, appliquant la loi française.

Propriété intellectuelle

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957, "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage.

L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du commerce des États-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75